

Avis adopté

Séance plénière du 29 mars 2023

Développer le parasport en France : de la singularité à l'universalité, une opportunité pour toutes et tous

Déclaration du groupe CFTC

Pour débiter L'important n'est-il pas de participer ? Telle est la question que nous renvoie l'avis présenté aujourd'hui par Dominique CARLAC'H et Marie-Amélie LE FUR au nom de la commission de l'Education, de la Culture et de la Communication.

Que l'on soit en situation de handicap ou non, professionnel ou amateur, pratiquant acharné ou sportif du dimanche, que l'on se spécialise dans une activité quelle qu'elle soit ou que l'on se contente de « réaliser n'importe quel mouvement corporel qui provoque la contraction des muscles et entraîne une dépense d'énergie » (comme le mentionne le texte), l'activité physique et sportive (APS) est un bienfait pour la santé physique et mentale, individuelle et collective ; nous avons malheureusement tendance à le négliger dans notre quotidien.

La principale difficulté du travail auquel se sont livrées nos deux rapporteuses consistait à isoler le parasport du sport en général, au détriment de l'universalisme constitutif de l'héritage culturel de notre pays et de toute forme de mixité. Il n'en est rien – le titre vient nous le rappeler d'emblée – et nous montre, au contraire, en quoi la spécificité de l'APS adaptée aux personnes en situation de handicap peut inspirer l'APS des personnes valides. On retrouve ce souci dans les préconisations 4, 7 et 15, ainsi que dans les trois préconisations de l'axe 2.

Le sujet comportait un autre risque : le fait de privilégier un ou plusieurs acteur(s) par rapport aux autres. Les auteurs de l'avis l'évitent, en proposant dans la première préconisation de mettre « en place une politique publique transversale et décloisonnée « autonomie, sport et solidarité », en lien avec les différents acteurs ». La CFTC se réjouit que cette préoccupation fasse également l'objet d'une préconisation en faveur de « l'insertion d'un volet « inclusion sociale et sportive » dans le projet des clubs, comités et ligues... ».

La CFTC tient, enfin, à apporter son soutien à la préconisation qui propose le développement et la généralisation d'« un outil et/ou [d']une méthode de mesure des effets de court et long terme (sanitaires, sociaux, économiques, environnementaux) des activités physiques et sportives ».

Pour toutes ces raisons, **la CFTC a voté en faveur de l'avis.**